



LIVRET RESPONSABLE ARBITRAGE F.F.Tir

ORGANISATION DE L'ARBITRAGE

- 1 - RÔLE DU RESPONSABLE ARBITRAGE
- 2 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS
- 3 - ORGANISATION DES EXAMENS
- 4 - MODÈLES D'IMPRIMÉS

Mise à jour par Ghislaine Briez et Michel Panattoni, le **12/01/2007**.

Avant-propos

« Quelque soit le sport pratiqué et l'échelon de la compétition, le juge-arbitre est le garant de l'intégrité sportive. Sa première qualité est bien entendu : l'impartialité. Son jugement sera incontesté s'il connaît parfaitement le règlement de la spécificité qu'il aura choisie. Sa présence est nécessaire pour faire respecter les règles par tous. Son attitude et son comportement seront toujours appréciés des compétiteurs s'il est en mesure d'expliquer pourquoi il prend telle ou telle décision.

Le juge-arbitre doit tout mettre en œuvre pour le respect des règlements, mais aussi pour que le compétiteur puisse donner le meilleur de lui-même. Son but est de faire en sorte que tous les participants bénéficient de conditions identiques pour effectuer leur match. Sa seule récompense est de savoir qu'il est l'acteur d'un championnat au même titre que le compétiteur.

Ce fascicule précise le rôle du responsable arbitrage (chapitre 1) et l'aidera dans l'organisation des championnats (chapitre 2), ainsi que dans celle des examens (chapitre 3) et dans la gestion générale (chapitre 4).

La Commission Nationale d'Arbitrage

1 - RÔLE DU RESPONSABLE ARBITRAGE

1.1 Responsable Départemental Arbitrage (Resp.D.A.) et Président Commission Arbitrage	4
1.1.1. Responsable Départemental Arbitrage	
1.1.2. Président commission Départementale d'Arbitrage	
1.2 Responsable Régional Arbitrage (R.R.A.) et Président Commission Arbitrage	4
1.2.1. R.R.A.	
1.2.1.1. Objectif	
1.2.1.2. Fonctions	
1.2.1.3. Moyens	
1.2.1.4. Réunions des R.R.A.	
1.2.2. Président de la commission Régionale d'Arbitrage	
1.3 Responsable Inter Régional Arbitrage (R.I.R.A.)	5

2 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

2.1 Site d'accueil	6
2.1.1 Choix du site	
2.1.2. Visite du site et installation provisoire	
2.1.3. Validation du site	
2.2 S.E.C.	6
2.3 Arbitrage	7
2.3.1. Organisation	
2.3.2. Les convocations	
2.3.3. Le responsable arbitrage de la compétition	
2.3.4. Les Jurys	
2.3.4.1. Les jurys I.S.S.F.	
2.3.4.1.1. Le jury technique	
2.3.4.1.2. Le jury de classement	
2.3.4.1.3. Le jury d'appel	
2.3.4.2. Les jurys des autres spécificités	

3 - ORGANISATION DES EXAMENS DE JUGES-ARBITRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

3.1 Dossier	8
3.2 Examen	8
3.2.1. Tronc commun	
3.2.2. Spécificité	
3.2.2.1. Partie théorique	
3.2.2.1.1. Sécurité	
3.2.2.1.2. Connaissances générales et de la spécificité	
3.2.2.1.3. Contrôle des armes et équipements	
3.2.2.1.4. Pas de tir et incidents	
3.2.2.1.5. Contrôle des points	
3.2.2.2. Ateliers pratiques (ou mise en situation)	
3.2.2.3. Partie orale	
3.2.3. Cas spécifique des juges-arbitres plateaux F.F.B.T. (Fédération Française de Ball-trap)	
3.2.4. Décision du jury d'examen	

4 – MODÈLES D'IMPRIMÉS

Mise à jour du 12/01/07 par Michel Panattoni, avec
 Michel Aubert (IAU-FIELD - Feuille de contrôle Arbalète Field)
 Ghislaine Briez (Championnat - Fiches ISSF, Réclamations et Décisions Jurys)
 Henry Gervaise (ISSF- Feuilles de match)
 Victor Guillaudeux (Championnats - Fiches de contrôle Carabine et Pistolet)
 Michel Kerbrat (MLAIC - Fiches contrôle arme et impact douteux)
 Xavier Martinetti (ISSF- Fiches de suivi)
 Alain Meyer (IAU-FIELD - Feuilles de match et fiches de suivi et d'incidents)

Matières	Imprimés	Date	Pages
Examens	Fiche de candidature à un examen de juge-arbitre	01/12/05	9
	Fiche de notation examen de juge-arbitre	01/12/05	10
Championnats	Fiche information de contrôle d'un stand avant une compétition	09/12/05	11-13
	Fiche d'anomalies au contrôle des armes et équipements	01/12/05	14
	Fiche de contrôle Carabine et Arbalète Match	01/12/05	15
	Fiche de contrôle Pistolet	01/12/05	16
	Fiche d'incident de tir	01/12/05	17
	Fiche de compte rendu d'arbitrage	09/03/06	18
	Rapport d'incident de stand Issf	11/01/07	19
	Fiche Bureau de Classement Issf pour contestation de score	11/01/07	20
	Rapport d'incident de fonctionnement 25m Issf	11/01/07	21
	Formulaire de réclamation	11/01/07	22
	Formulaire de réclamation au Jury d'Appel	11/01/07	23
	Décision de Jury Technique	11/01/07	24
Décision de Jury d'Appel	11/01/07	25	
ISSF	Feuille de match Pistolet Air 10m 5 coups	01/12/05	26
	Fiche de suivi et d'incidents de tir Pistolet Air 10m 5 coups	01/12/05	27
IAU-FIELD	Fiche de contrôle Arbalète Field	26/03/06	28
	Feuille de match Field 10m	01/12/05	29
	Feuille de match Field 18m	18/11/06	30
	Feuille de match Field 65/50/35m	01/12/05	31
	Fiche de suivi et d'incidents de tir Field 10m	01/12/05	32
	Fiche de suivi et d'incidents de tir Field 18m	08/01/07	33
	Fiche de suivi et d'incidents de tir Field 65/50/35m	01/12/05	34
MLAIC	Fiche de contrôle d'arme	17/05/06	35
	Fiche d'indication d'impacts douteux ou litigieux	17/05/06	36

1 - RÔLE DU RESPONSABLE ARBITRAGE

1.1 RESPONSABLE DEPARTEMENTAL ARBITRAGE (Resp.D.A.) PRESIDENT COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

1.1.1 Le **Resp.D.A.** suit et fait appliquer les directives et recommandations du R.R.A., **dans le strict respect des règles de sécurité**, et s'adresse à lui pour toutes les questions relatives à l'arbitrage. Sur demande du R.R.A. il diffuse les modificatifs et autres documents à tous les juges-arbitres de son département.

1.1.2. Le **Président de la Commission Départementale d'arbitrage** a pour attribution principale, avec sa commission, l'organisation de l'arbitrage des championnats du département et la composition des jurys.

1.2 RESPONSABLE REGIONAL ARBITRAGE (R.R.A.) PRESIDENT COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

1.2.1. R.R.A.

1.2.1.1. Objectif

Le R.R.A. a pour mission de faire en sorte que toutes les applications des règlements et les procédures d'arbitrage soient identiques dans tous les départements de sa Ligue. Il est le trait d'union entre le règlement et le terrain. C'est le rôle du R.R.A. de maintenir cohésion et harmonie et c'est pour cela que formation initiale et continue sont de son ressort. Il peut déléguer certaines de ses fonctions sans perdre de vue l'objectif de standardisation. Son autorité doit être basée sur sa compétence et il doit communiquer pour atteindre son objectif.

1.2.1.2. Fonctions

Il gère les actions courantes de l'arbitrage et assure :

- La mise à jour du fichier des juges-arbitres par spécificité (nouveaux juges-arbitres suite à examen, remise à niveau, changement de qualification, suivi des cartes des juges-arbitres, mutations, démissions, changements d'adresse, de club, de téléphone, demande de cartes, diplômes, écussons, ...).
- La vérification de la mise en place d'un Resp.D.A. dans chaque département de sa Ligue.
- L'organisation de la diffusion à tous les juges-arbitres des derniers règlements et de leurs modifications ainsi que des divers documents d'arbitrage.
- En accord avec le Président de Ligue, la proposition des candidats à l'examen de juge-arbitre national et la proposition des juges-arbitres pour les compétitions organisées par la F.F.Tir.
- Les réunions des Resp.D.A. et des juges-arbitres ayant une délégation (lors des championnats régionaux).
- La désignation des délégations arbitrages de la Ligue pour certaines spécificités et le domaine de compétence.
- Le suivi des comptes rendu d'arbitrage des Resp.D.A. et des juges-arbitres ayant délégation, avec vérification de la mise en place des jurys et le suivi de tous les arbitrages de chaque juge-arbitre.
- L'application des dispositions de la S.E.C. qui peuvent modifier ou compléter les règlements.
- **La centralisation de toutes les questions d'arbitrage pour toutes les spécificités.**

1.2.1.3. Moyens

Le R.R.A. peut établir des circulaires, directives et conseils, des imprimés types, des questionnaires d'examen. Les mises à jour doivent être faites dès qu'une modification du règlement intervient ou qu'une situation particulière l'exige. Toutefois, seuls les règlements et les notifications d'arbitrage édités par la F.F.Tir sont officiels. Tout autre support qui n'a pas pour origine la F.F.Tir, ne peut être opposé aux tireurs. Ainsi, lors d'une application d'un point du règlement, seul le règlement officiel, ou la notification de la F.F.Tir, doit être employé et montré si nécessaire au tireur. En conséquence, toutes les circulaires, les directives et autres documents qui émanent de l'inter-région ou d'une ligue, ne doivent être considérés que comme supports de briefing avant la compétition, ou comme des aides rapides pour retrouver des points précis dans le règlement, ou encore comme fiches d'information, remise à niveau et aide à la formation.

La diffusion doit donc être limitée aux seuls destinataires.

Ces notes doivent toujours être appliquées dans le strict respect des règles de sécurité.

Les actions telles que les réunions des Resp.D.A. et des juges-arbitres ayant une délégation, les formations continues et la diffusion des documents à tous les juges-arbitres de la Ligue, doivent permettre la même application du règlement dans toute la Ligue.

1.2.1.4. Réunions des R.R.A.

Une fois par an, les R.R.A. se réunissent avec les membres de la C.N.S. Arbitrage. De même, les R.R.A. et Resp.D.A. d'une inter région se réunissent avec le R.I.R.A., selon les modalités définies par l'inter région.

1.2.2. PRESIDENT DE LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

La Commission Régionale d'Arbitrage organise les formations initiales, les remises à niveau et formations continues, les examens, ainsi que l'arbitrage des championnats et la composition des jurys.

Le Président de la Commission Régionale d'Arbitrage organise les réunions de sa commission, y compris pour avis ou décision lorsque les circonstances l'exigent (situation d'un juge-arbitre, ...).

1.3 RESPONSABLE INTER REGIONAL ARBITRAGE (R.I.R.A.)

C.N.S. Arbitrage, CHOLET, 04/02/2003. Michel Batonneau.

Recyclage des R.R.A. (Responsables Régionaux Arbitrage) et des Resp.D.A. (Responsables Départementaux Arbitrage).

Conseil pour les Ligues, s'assurer de la réception des modifications des règlements, de leur bonne compréhension, et de leur application.

Etablir la liste des responsables départementaux d'arbitrage.

Encourager les Ligues et CDT (Comités Départementaux de Tir), à se pourvoir en R.R.A. et Resp.D.A., de pourvoir à ces postes lors d'Assemblées Générales ou de CD (Comités Directeurs) si le candidat est déjà élu au sein du CD de sa ligue ou de son C.D.T.

Il est souhaitable également que chaque ligue et CDT disposent d'un ou plusieurs juges-arbitres de spécificités autres que l'I.S.S.F., afin d'encadrer l'organisation des championnats.

Très peu de C.D.T. ou de ligues se dotent de jury lors de leurs championnats.

Information au niveau des cadres (réglementation), même démarche que pour le paragraphe précédent quand à la mise en application de changements dans les règlements.

Entretenir de bonnes relations avec nos cadres techniques, bien se connaître c'est par la suite, ensemble trouver des solutions aux problèmes qui viennent parfois perturber l'organisation de nos championnats.

Valorisation de l'arbitrage au niveau de l'inter région

Avec accord du Président de Ligue ou C.D.T., présence sur site de championnats régionaux et départementaux.

Encourager les Responsables d'arbitrage de Ligue et des C.D.T. de s'assurer que leurs juges-arbitres soient toujours dotés des derniers règlements.

Les aider par des fiches de synthèse portant les numéros des articles des règlements pour la gestion des pas de tir en matière de commandements par exemple. Les fiches qui circulent sur tous les pas de tir comportent bien souvent de nombreuses erreurs du fait de l'interprétation de leurs auteurs. Toutes ces fiches devraient être soumises à une approbation de la C.N.S. Arbitrage, pour toutes les spécificités.

Il en est de même pour les examens de juges-arbitres départementaux et régionaux.

Afin d'éviter un certain « exotisme » nous devons :

- Rédiger des unités de valeurs, certaines fiches réalisées avec beaucoup de sérieux, constituent déjà de bonnes bases dans toutes les spécificités.

- Réfléchir aux examens, soit en proposant des batteries de questions pour les deux niveaux, qui serviront aux jurys régionaux, soit chaque année rédiger les mêmes questionnaires pour toutes les ligues. Cette dernière possibilité est plus difficile à réaliser, car il faudrait que toutes les ligues organisent leurs examens le même jour.

La finalité de notre démarche, pour les examens de juges-arbitres départementaux et régionaux, est de rendre homogène l'attribution d'un grade et d'une spécificité.

Recyclage des juges-arbitres nationaux des différentes spécificités au niveau de l'inter région

ainsi que le recyclage des juges-arbitres régionaux candidats à l'examen de juge-arbitre national des différentes spécificités.

Tous issus de l'I.S.S.F., les R.I.R.A. peuvent demander le concours de juges-arbitres issus des autres spécificités pour assurer leur mission. Les déplacements devront recevoir l'aval de la C.N.S. arbitrage, l'accord des Ligues et de la D.T.N., suivant un budget de fonctionnement défini préalablement.

Les R.I.R.A. ne doivent pas oublier qu'ils recevront leurs directives de la C.N.S. Arbitrage, cette commission étant statutairement, la seule reconnue par une Assemblée Générale de la Fédération. C'est à cette commission qu'ils feront part de leurs actions par un rapport dont la forme et la périodicité restent à définir.

Notre objectif est d'uniformiser toute forme de recyclage ou d'organisation d'examen et de faire en sorte que, quels que soient le lieu et la spécificité, nos licenciés reçoivent les mêmes prestations lors des compétitions, de la part des juges-arbitres présents. Notre seule récompense est de savoir que nous sommes les acteurs d'un championnat au même titre que les tireurs.

2 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

2.1 SITE D'ACCUEIL

2.1.1. CHOIX DU SITE

Les stands de tir recevant l'organisation des échelons de la S.E.C. doivent avoir obtenu l'homologation sportive fédérale. Les jurys constitués lors de ces manifestations devront s'assurer de la conformité sportive des installations. Le choix du site est du ressort du Comité Départemental de Tir pour un Championnat Départemental ou du Comité Directeur de la Ligue pour un Régional. Il peut être délégué à une commission ou un responsable (S.E.C. par exemple). Ce choix engage la responsabilité de ces décideurs quand à la qualité des installations.

2.1.2. VISITE DU SITE

Si besoin, lorsque le site est connu, une visite par le décideur et le Président du club organisateur aura lieu pour déterminer les aménagements à effectuer. La fiche de contrôle d'un stand peut servir de support. De même, et en particulier lors de la mise en place d'installation provisoire de tir, un responsable désigné par le décideur, peut être missionné pour assister au montage afin de conseiller et permettre la mise aux normes du stand provisoire.

2.1.3. VALIDATION DU SITE

Avant le début de la compétition, et le plus tôt possible pour permettre les éventuelles modifications, le Responsable Arbitrage de la compétition, missionne le Jury (Jury Technique pour l'I.S.S.F.), pour valider toutes les installations. Le Jury contrôle chaque stand et s'assure de la conformité aux règlements en vigueur.

Certaines conditions, en particulier l'éclairage et la température ambiante des pas de tir dans les locaux qui reçoivent des installations provisoires, peuvent être estimées par le jury technique en deçà des normes réglementaires ou admissibles. Cette situation est souvent due à l'aménagement existant qui ne laisse que peu de possibilité d'amélioration, soit par manque de temps suite à une mise à disposition tardive des lieux, soit par impossibilité technique. Une commission, composée par : le Président de la Ligue ou du Département, le Responsable SEC, le Responsable Arbitrage de la compétition, le Président du Club organisateur, ou leurs représentants, devra proposer des solutions pour remédier immédiatement à chaque situation dans toute la mesure du possible. En cas d'impossibilité, elle peut approuver de petites dérogations aux spécifications des règles techniques si elles ne sont pas incompatibles avec les intentions et règlements techniques et du règlement général de l'I.S.S.F. La sécurité est de la plus haute importance, en aucun cas elle ne pourra faire l'objet d'une procédure dérogatoire. Le procès verbal d'acceptation du stand (sans remarque technique) sera apposé au tableau d'affichage pour compétiteurs. La fiche de contrôle d'un stand avant une compétition peut servir de support.

2.2 S.E.C.

Le livret Section Entraînement et Compétition (règles générales toutes épreuves - règles spécifiques toutes épreuves) définit toutes les modalités d'organisation des championnats.

La prise en compte des dispositions de lutte antidopage, des inscriptions individuelles et des équipes, le traitement particulier de certains tireurs (Etrangers, Handicapés Physiques, Hors Classement, Hors Match), l'élaboration du plan de tir, l'application des dispositions relatives aux licences, l'établissement du classement, l'annonce des résultats à l'issue du championnat, l'inscription pour le niveau supérieur, sont aussi de son ressort.

Le responsable SEC, sous couvert du Conseiller Technique Régional lorsqu'il y en a un dans la ligue, représente l'autorité administrative de la Direction Technique Nationale. A ce titre, il valide le résultat de chaque tireur.

Certaines dispositions particulières influent et modifient directement les règlements d'arbitrage sans pour autant dévaloriser l'esprit sportif qui est indispensable à toute bonne organisation.

2.3 ARBITRAGE

2.3.1. ORGANISATION

Les règles d'arbitrage, conformément aux règlements officiels, sont celles reconnues par la F.F.Tir à la date de la manifestation. Les compétitions régionales sont organisées en coordination avec le responsable SEC et le CTR (Conseiller technique Régional) lorsque la Ligue en possède un.

2.3.2. CONVOCATIONS

L'arbitrage est organisé par la commission d'arbitrage (départementale ou régionale selon le cas). Elle s'assure le concours d'au moins un juge-arbitre national (si possible de la spécificité), de son département ou d'un département voisin si elle n'en possède pas. L'attribution des postes doit tenir compte des aptitudes individuelles. Le choix des juges-arbitres et leur affectation conditionne le bon déroulement de la compétition. Le Président du Comité Départemental ou de la Ligue selon le cas, décide, en accord avec le Président de la Commission d'Arbitrage, du nombre de juges-arbitres à convoquer. Les postes officiels mettant en oeuvre le règlement (contrôle des armes et équipements, pas de tir, contrôle et greffe des points, jurys technique et classement) doivent être occupés par des personnes ayant la qualification de juge-arbitre. L'effectif doit permettre un déroulement correct de la compétition, et tenir compte des possibilités de restauration.

2.3.3. RESPONSABLE ARBITRAGE DE LA COMPETITION

Pour chaque compétition officielle, cette fonction est assurée par le responsable départemental arbitrage ou régional selon le cas, ou par un membre de la commission d'arbitrage ou un juge-arbitre qu'il aura désigné. En l'absence de Resp.D.A. ou de R.R.A., le Président du Comité Départemental ou de la Ligue le désigne.

Garant de la bonne application du règlement dans le strict respect des règles de sécurité, il a autorité sur tous les juges-arbitres. Il assure le suivi général de l'arbitrage, l'assistance aux responsables d'atelier si besoin, et doit avoir une vision globale de la compétition et de l'arbitrage pour traiter tous les problèmes.

(Validation du site avant le début de la compétition, par le Jury -Technique pour l'I.S.S.F.-, qui contrôle les installations conformément aux règlements en vigueur. Affichage du procès verbal d'acceptation du stand. Briefing et débriefing du championnat. Application des dispositions définies dans la S.E.C. qui modifient ou complètent les règlements. Vérification de la correcte application des directives, en intervenant si besoin - à ce titre, il doit avoir le même comportement envers les juges-arbitres qu'envers les tireurs -. Prises de décision pour le bon déroulement de la compétition - toutefois, si ces dernières peuvent avoir une influence sur les points réalisés par un ou des tireurs, il doit faire appel au Jury concerné et afficher la décision -. Vérification de la mise en place et du bon fonctionnement du ou des jurys prévus par les règlements spécifiques, avec l'affichage des réclamations et des décisions du jury).

Le Responsable Arbitrage de la compétition doit consulter régulièrement les responsables des différents ateliers et faire en sorte que tous les litiges dont il a connaissance, soient traités avant la fin de la compétition. La fiche d'anomalies au contrôle des armes et équipements et les fiches d'incident de tir peuvent également être utilisées à cet effet. Après chaque championnat départemental ou régional, une fiche de compte rendu d'arbitrage doit être transmise au R.R.A.

2.3.4. JURYS

Les types de jurys varient en fonction des spécificités et ils doivent être constitués selon chaque règlement spécifique. Les membres qui composent un jury doivent être en nombre impair pour permettre les prises de décision lors des procédures par vote. Un juge-arbitre peut faire partie d'un jury et arbitrer, mais il ne peut pas être jury pour un fait qu'il a lui-même constaté. Lorsqu'il est saisi d'une réclamation, le Responsable Arbitrage de la compétition vérifie la recevabilité (heure), et transmet la réclamation au Président du Jury pour réunion dès que possible. Si nécessaire, le tireur et le juge-arbitre concernés seront entendus séparément, en présence ou non du Responsable Arbitrage de la compétition. Ensuite ce dernier peut expliquer le point du règlement soulevé. Le Jury délibère seul et doit motiver sa décision en mentionnant les références des articles. Le Président du Jury ou le Responsable Arbitrage de la compétition, peut informer le tireur, s'il est présent, de la décision du Jury.

Réclamation et décision doivent figurer sur un tableau d'affichage.

Le comité d'organisation fournit des imprimés de présentation des réclamations écrites.

2.3.4.1. Les Jurys I.S.S.F.

2.3.4.1.1. Le jury technique

Le jury technique est composé de juges-arbitres ayant une qualification dans la spécificité.

2.3.4.1.2. Le jury de classement (ou commission de classement)

Les décisions du jury de classement sur la valeur ou le nombre de coups tirés sur une cible sont définitives et sans appel. Le jury de classement doit effectuer toutes les opérations de contrôle qu'il juge nécessaire avant de transmettre les résultats au responsable S.E.C. Le jury de classement est composé de juges-arbitres ayant une qualification dans la spécificité.

2.3.4.1.3. Le jury d'appel

Il ne peut pas comprendre des membres du jury technique, mais des membres du jury de classement peuvent en faire partie. Il peut être composé du Président de Ligue ou de Département, du Responsable arbitrage de la compétition, du Responsable S.E.C.

2.3.4.2. Les Jurys des autres spécificités : Chaque règlement spécifique fixe les attributions du ou des jurys.

3 - ORGANISATION DES EXAMENS DE JUGES-ARBITRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

3.1 DOSSIER

La composition du dossier est du ressort de la Ligue. Il doit comprendre :

Une fiche de candidature à un examen de juge-arbitre.

L'examen tronc commun (pour le premier examen de juge-arbitre).

L'examen théorique de la spécificité choisie.

Les fiches de notations.

3.2 EXAMEN

Pour chaque spécificité, l'examen de juge-arbitre départemental et régional est organisé, sous contrôle de la Ligue Régionale, à la diligence de la Commission Régionale d'Arbitrage. Les Responsables Régionaux d'Arbitrage obtiennent des questionnaires (Tronc commun et spécificités) auprès de la F.F.Tir. L'examen initial comprend deux parties :

3.2.1. TRONC COMMUN (à ne subir qu'une fois et valable pour toutes les spécificités et tous les niveaux)

Cet examen est de forme théorique. Il porte sur les quatre unités de valeurs du Livret juge-arbitre (Sécurité, Comportement du juge-arbitre, Connaissances générales des spécificités et épreuves gérées par la F.F.Tir, Lexique).

3.2.2. SPECIFICITE

La participation à l'examen spécifique est soumise à la réussite de l'examen tronc commun. Le délai maximum pour se présenter au premier examen spécifique est de deux ans après la réussite du tronc commun. L'examen porte sur les règlements de la spécificité, ainsi que sur les règlements généraux lorsqu'ils sont applicables.

3.2.2.1. Partie théorique

Sous forme de questionnaire avec réponses à rédiger ou sous forme de QCM (questionnaire à choix multiples).

Cette partie doit permettre d'évaluer au mieux les connaissances des candidats. Elle peut être ordonnée par matières :

3.2.2.1.1. Sécurité : Elle fait l'objet d'une notation particulière tant dans le domaine de la sécurité générale que dans le domaine de la sécurité spécifique. La sécurité est de la plus haute importance.

3.2.2.1.2. Connaissances générales et de la spécificité

3.2.2.1.3. Contrôle des armes et équipements

3.2.2.1.4. Pas de tir et incidents

3.2.2.1.5. Contrôle des points

3.2.2.2. Ateliers pratiques (ou mise en situation)

Le candidat est jugé sur son comportement et son aptitude à gérer une situation d'arbitrage donnée, en conditions réelles ou simulées de championnat. Les questions du jury permettent d'affiner l'évaluation.

Le candidat doit notamment être évalué au contrôle des armes et équipement, à différents pas de tir ou épreuves de la spécificité ainsi qu'au contrôle des points.

3.2.2.3. Partie orale

4 ou 5 questions permettent d'évaluer raisonnablement le candidat. Si l'examen théorique est uniquement sous forme de QCM, il est préférable d'établir une ou deux questions avec réponses écrites de façon à cerner la connaissance et les capacités de rédaction du candidat.

3.2.3. CAS SPECIFIQUE des juges-arbitres plateaux F.F.B.T. (Fédération Française de Ball-trap)

Le juge-arbitre F.F.B.T. désirant rejoindre le corps des juges-arbitres F.F.TIR Plateaux est présenté au R.R.A. par un juge-arbitre I.S.S.F. Plateaux de sa ligue, ou par un membre de l'Équipe Technique Inter Régionale, qui donne son avis. L'examen comporte une partie théorique (uniquement le tronc commun) et une partie pratique, au cours d'une cession de recyclage ou d'une compétition régionale.

La première qualification de juge-arbitre est de niveau Régional I.S.S.F. Plateaux.

3.2.4. JURY D'EXAMEN

L'examen du tronc commun sera noté par un jury composé d'au moins deux juges-arbitres nationaux.

Pour l'examen d'une spécificité, chaque notation sera effectuée par un jury composé d'au moins deux juges-arbitres nationaux de la spécificité. A défaut, et pour chaque notation, la qualification minimum peut être de niveau régional pour un seul de ses membres. Sur décision du jury d'examen, un corrigé peut permettre un recadrage et parfaire la formation du candidat. A l'issue des épreuves, le jury se réunit pour décision sur la réussite ou l'ajournement des candidats et valide la fiche de candidature. Le Président de la Commission Régionale d'Arbitrage effectue ensuite la procédure administrative (transmission du dossier au Président de la Ligue qui le fait parvenir à la D.T.N. pour attribution de la qualité de juge-arbitre).



**FICHE DE NOTATION
EXAMEN DE JUGE-ARBITRE**

<input type="checkbox"/> DÉPARTEMENTAL	<input type="checkbox"/> RÉGIONAL	SPÉCIFICITÉ	<input style="width: 150px;" type="text"/>
<input type="checkbox"/> PARTIE ORALE	<input type="checkbox"/> ATELIERS PRATIQUES	ATELIER	<input style="width: 150px;" type="text"/>
NOM	<input style="width: 150px;" type="text"/>	PRENOM	<input style="width: 150px;" type="text"/>
CLUB	<input style="width: 150px;" type="text"/>	DEPARTEMENT	<input style="width: 150px;" type="text"/>

OBSERVATIONS

NOTATION /

DATE, NOMS & SIGNATURES DES EXAMINATEURS

Pour les ateliers pratiques, la notation des candidats doit notamment porter sur les points suivants :
~ Sécurité ~ Connaissance générale ~ Connaissance de la spécificité ~ Clarté des commandements ~ Assurance comportement ~ Efficacité et rapidité d'exécution de l'arbitrage.

Pour la partie orale, la notation porte sur la connaissance des règlements, la clarté et la rapidité des réponses données.

Candidat faisant preuve d'efficacité, rapidité des ordres, sûr de lui, précis.	16
Candidat faisant preuve de décision, d'efficacité, clair.	<input style="width: 50px;" type="text" value="14"/>
<input style="width: 150px;" type="text" value="MOYENNE 12"/>	Candidat efficace sans plus, connaissant le règlement, sans erreur, clair, ferme.
<input style="width: 50px;" type="text" value="10"/>	Assez bien mais lenteur, imprécisions, hésitations.
<input style="width: 50px;" type="text" value="08"/>	Trop d'incertitude et de lenteur, règlement flou.
<input style="width: 50px;" type="text" value="06"/>	Au dessous de <u>06</u> , erreur de décision, règlement non su, règles de sécurité non suivies.



FICHE INFORMATION DE CONTRÔLE D'UN STAND AVANT UNE COMPETITION (09/12/05)

Stand :	Championnat :	Date :	
Stands (1/3)	Equipements	Observations	
Organisation	Plan de tir, fiches planning, points de sélection et fiches d'inscription		
	Confection et distribution plaquettes de tir		
	Commission de sécurité, équipements de sécurité, poste de secours		
	Assurances, téléphone fixe ou portable pour prévenir les secours		
	Libre accès des lieux avec voies dégagées		
	Lieu d'accueil et de renseignements, vestiaires dames et hommes, toilettes		
	Fléchage adapté pour indication lieu du stand et à l'intérieur du stand		
	Tableaux d'affichage du classement avec les fiches planning remplies		
	Tableau d'affichage général		
	Affiche « téléphones portables coupés et flashes photographiques interdits »		
	Panneaux « Silence » et « Interdiction de fumer » (au dos d'une C50)		
	Cartons numérotés de même impression et couleur		
	Cartons en nombre suffisant pour chaque épreuve avec cibles d'essai (6.3.3.)		
	Cartons en séries préparées (y compris pour les finales carabines et pistolets)		
	Feuilles de match pour toutes les épreuves		
	Fiches de rapport d'incidents, feuilles de réclamation, décision de jury, ...		
	Médailles et coupes en nombre suffisant (Club, Département ou Ligue)		
	Stylos, marqueurs, feutres, règles, ciseaux, colle, scotch, agrafeuse		
	Pastilles, punaises, trombones, élastiques, feuilles de papier		
	Rallonges électriques et alimentations suffisantes		
	Poubelles dans tous les stands et locaux utilisés		
	Tables pour contrôle armes, contrôle des cartons, saisie informatique et divers		
	Salle de contrôle des cartons pour 10 personnes environ		
	Salle de réunion pour 10 à 15 personnes, écran et rétroprojecteur		
Bouteilles de rechargement en air comprimé pour les armes 10m			
Personnes à charge du club pour diverses tâches (maintenance, ...)			
3 aides à charge du club pour cible et contre cible à 25m (par poste de 10)			
Désignation des responsables : matériel, équipements, cartons, ...			
Information des médias, Personnalités			
Hébergement et repas des juges-arbitres (contacter la Ligue)			
Contrôle des Armes et équipements	Commun	Espace et éclairage suffisant	
		Mètre souple, décimètre et pied à coulisse	
		Numéro pour tirage au sort des postes de tir (ou tirage effectué par la Ligue)	
		Panneau affichage des fiches planning avant contrôle	
	Écoles tir	Pastilles de contrôle	
		Poids de 100 grammes pour contrôle des potences	
	Carabine	Balance carab. air et standard 300m 5,5kg ; Sport 6,5kg ; Libre 8,0kg (7.16.)	
		Système mesure ampleur veste (7.4.7.8.2.)	
		Appareil de mesure épaisseur vêtement (7.4.7.8/9.1. – 7.4.7.10.1.)	
	Pistolet à 10 mètres	Gabarit de mesures carabine (7.4.3.7.)	
		Boîte pistolet air 420 x 200 x 50mm tolérance + 1 - 0.0mm (8.16.)	
		Peson pistolet air 0,500kg (8.16.)	
	Pistolet à 25 mètres	Balance pistolet air 1,5kg (8.16.)	
		Boîte pistolet 300 x 150 x 50mm (8.16.)	
Pesons pistolet 25m, Vit. et Std. 1,000kg ; Percussion Centrale 1,360kg (8.16.)			
Balance pistolet 1,4kg (8.16.)			
Contrôle des points	Boîte de contrôle électronique (6.7.14.2.)		
	Test des boîtes de contrôle électronique		
	Jeu de jauges		
	Micromètre pour contrôle diamètre et concentricité collerette jauges (6.7.15.)		
		Gabarit de vérification des cibles (6.7.14.3.)	

Stands (2/3)		Equipements	Observations
Tous	Commun	Pas de bruit et éclairage gênants (lampes, fenêtre, porte vitrée, etc.) (6.3.15.)	
		Sonorisation des stands (microphone et hauts parleurs)	
		Ampoules ou tubes néon de rechange équipant le stand et les cibles	
		Grande horloge à chaque extrémité du stand (6.3.6.7.) et chronographe	
		N° poste et cible : couleur non réfléchissante et alternée entre poste	
		Barrières pour spectateurs à 5m en arrière en tous points de la ligne de tir	
		Centres cibles même pas de tir à même hauteur ± 1 cm (6.3.9.)	
		Fond de cible uniforme	
		En extérieur, butte de tir en avant des cibles ne gênant pas la visée	
		Cible sur son support à 90° de l'axe de tir	
		Surface plane, solide et sans vibration ni mouvement du poste de tir (6.3.12/16.)	
		Table de hauteur 0.70 à 0.80m avec chaise ou tabouret (6.3.12.2.1.-6.3.16.6.1.)	
		Mesures de protection adaptées latéralement, en hauteur et aux cibles	
		Eclairage régulier sans faux jours, vérification lampes, néons, ... (6.3.15.4.)	
	intérieur	Prise en compte de la rotation du soleil si présence de fenêtres à occulter	
	Chauffage adapté (6.3.6.3.)		
10m	Commun	Luxmètre : pas de tir 300 lux, cibles 1500 lux (6.3.15.4.)	
		Epaisseur de la ligne de tir comprise dans la distance des 10m (6.3.8.5.)	
		L'arrière des tables de tir doit être à 10cm en avant de la ligne de tir (6.3.15.4.)	
		H. centre cible : 1.40 ± 0.05 m par rapport au poste de tir (6.3.9.)	
		Distance de tir 10 ± 0.05 m (6.3.8.3.)	
		Ecart horizontal centre poste de tir et centre cible ± 0.25 m (6.3.10.1.)	
		Largeur poste de tir 1m. (6.3.15.1.)	
		Type de rameneurs manuels : vérifier fonctionnement (6.3.15.3.)	
	Écoles tir	Type de rameneurs électriques : vérifier fonctionnement	
		Tables pour tir couché et genou	
	Répétition	Ciblerie Vitesse avec bâti à l'horizontale en longueur et largeur (8.20.9.)	
		Ciblerie Vitesse : vérifier la fixation des bagues et la force sur les cibles	
		Ciblerie Vitesse équipée d'un poste pour tirs d'essai sur cible papier	
		Ciblerie Vitesse avec protection suffisante derrière les cibles basculantes	
		Ciblerie standard : vérifier le fonctionnement	
Finales	Ciblerie standard : gabarit de coup ovalisé 6 mm pour cible pivotante		
	Caméras et moniteurs pour les postes des finales		
	Barrières spectateurs éloignées des postes des finales (10m si possible)		
	Rétroprojecteur ou tableau d'affichage des finales, visible par tous		
Arbalète	Commun	Emplacement offrant le maximum de sécurité	
		Protection adaptée derrière les cibles (mur en stand intérieur 10m)	
		Premier et dernier poste : Distance des axes de tir avec murs latéraux : 1.50m	
	Field	Butoir arbalète Field, inclinaison 0 à 10° à 10m et 10 à 15° à l'extérieur	
		Disposition blasons et distances de tir	
		Distance entre tireurs 1.5m (314.1.3)	
		Spots lumineux pour éclairage des cibles en intérieur	
		Signaux lumineux (Rouge, Vert, Jaune)	
		Sifflet pour commandements	
		Numérotation des cibles et 1m devant la ligne de tir 10m (2m pour autres dist.)	
	Match	Jauge arbalète match 10m et 30m (212.4)	
		Cartons spécifiques pour arbalète match (203)	
		Distance de tir 10 et 30 ± 0.05 m (207.2.5)	
		Hauteur centre de cible 1.40 ± 0.20 m (207.1.2)	
		Distance entre centre de cible 10m et 30m : 1.00m (207.2.5)	
		Lest si nécessaire pour les cibles (Aggloméré, parpaing ou autre.)	
		Tapis sous les cibles et au dessus du lest	
		Cylindres centre cible : plomb non dur, nombre suffisant, Ø50mm ép.20mm	
		Supports de cible en nombre suffisant et avec remplacement	

Stands (3/3)	Equipements	Observations
Commun 25/50m	Pas de tir protégé du soleil et de la pluie (avec gouttière)	
	Cibles protégées du soleil et de la pluie (avec gouttière vers l'arrière des cibles)	
	Contre cible neutre et continue, distance 1m derrière cible (6.3.4.1.- 8.6.3.3.)	
	Contre cible doit pouvoir encaisser tous les coups entre les cibles (8.6.3.3.)	
	Système de contrôle inclinaison bras 30 et 45° (7.6.1.1.10. - 8.6.1.3.)	
25m	Colle, pinceau, pastilles blanches et noires (8.6.3.3.4.- 8.11.3.3.1.)	
	Feuilles pour les contre cibles	
	Palette longueur 30cm avec disque Ø 3 à 5cm rouge/blanc (8.11.2.4.3.3.)	
	2 Jeux de 5 toupies pour pist. vitesse (Ø 3 à 5cm rouge/blanc) (8.11.2.4.3.1.)	
	Gabarit de coup ovalisé 7mm, 11mm (8.11.2.2.1.)	
	H. centre de cible : 1.40 ± 0.10m par rapport au poste de tir (6.3.9.)	
	Support amovible de cible avec zone vide du 8 au 10 (6.3.17.11.)	
	Ecart entre les centres de cibles pour pistolet vitesse 75 ± 1cm (6.3.17.13.)	
	Rotation cible 90° ± 10° (6.3.17.)	
	Temps rotation max 0.3sec. (sens aiguille montre pour apparition) (6.3.17.1/3.)	
	Distance de tir 25 ± 0.10m (6.3.8.3.)	
	Ecart horizontal centre poste de tir et centre cible ± 0.75m (6.3.11.3.)	
	Dimensions poste de tir vitesse 1.50 x 1.50m (6.3.16.4.)	
	Largeur poste de tir 1m (6.3.16.4.)	
	Profondeur poste de tir 1.50m (6.3.16.4.)	
	Longueur minimum du stand ouverte au jour 12.5m (6.3.6.3.3.)	
	Pare étui transparent doit permettre vue des tireurs (6.3.16.5.)	
	Pare étui 0.75m en arrière de la ligne de tir et 0.25m devant (6.3.16.5.1.)	
	Pare étui hauteur mini 1,70m avec bord supérieur à 2m du sol (6.3.16.5.2.)	
	Pare étui avec bord inférieur à 0.70m maximum du sol (6.3.16.5.3.)	
50m	H. centre de cible : 0.75 ± 0.50m par rapport au poste de tir (6.3.9.)	
	Distance de tir 50 ± 0.20m (6.3.8.3.)	
	Ecart horizontal centre poste de tir et centre cible ± 0.75m (6.3.10.1.)	
	Largeur poste de tir 1.6m (6.3.14.1) mini 1.25m (6.3.14.2.)	
	Profondeur poste de tir 2.50m (6.3.14.1.)	
	Longueur minimum du stand ouverte au jour ; 45m (6.3.6.3.2.)	
	Drapeaux 50 x 400mm signalisation vent (6.3.7.2.1.) 150g/m ² (6.3.7.2.)	
	Drapeaux à 10 et 30m entre chaque couloir (6.3.7.2.1.- 6.3.7.3.)	
	Type de rameneurs manuels : vérifier fonctionnement (6.3.14.2.)	
	Type de rameneurs électriques : vérifier fonctionnement	
	Boîtes changeuses de cartons : vérifier fonctionnement	
	Câble de remplacement pour rameneurs	
	Tapis couché et genou : 0.8 x 2m, épaisseur max 50mm (6.3.12.2.2)	
	Tapis couché et genou épaisseur mini 2mm (6.3.12.2.2)	
	Partie avant du tapis de tir : 0,5 x 0.75m (6.3.12.2.2.)	
	Partie avant du tapis compressible, épaisseur mini 10mm comprimé (6.3.12.2.2.)	
Observations, date du contrôle, noms et signatures des contrôleurs (Jury Technique)		



<p style="text-align: center;">FICHE D'ANOMALIE AU CONTRÔLE DES ARMES ET EQUIPEMENTS</p>

A l'issue du dernier contrôle, cette fiche doit être remise au responsable arbitrage de la compétition afin qu'elle soit jointe au compte rendu d'arbitrage.

Compétition :

Date :

Lieu :

Noms

Prénoms

N° Licence

Anomalies constatées

**Noms et signatures des juges-arbitres du contrôle des armes et équipements
ou du responsable arbitrage de la compétition.**



**FICHE DE CONTRÔLE
CARABINE - ARBALETE MATCH
ARMES ET EQUIPEMENTS**

Championnat :	Date :	Lieu :	Série :	Carabine :	Arbalète Match :
----------------------	---------------	---------------	----------------	-------------------	-------------------------

	Nom et Prénom	Club, Départ. ou Ligue	Licence Prés/Méd	Arme Dim.	Arme Pesée	Ves- te	Panta- lon	Gant	Chaus- sures	Bre- telle	Potence Appui	Cous- sin	Observations
01													
02													
03													
04													
05													
06													
07													
08													
09													
10													
11													
12													
13													
14													
15													
16													
17													
18													
19													
20													
21													
22													
23													
24													
25													



**FICHE DE CONTRÔLE
PISTOLET
ARMES ET EQUIPEMENTS**

Championnat : **Date :** **Lieu :** **Série :** **Carabine :** **Arbalète Match :**

	Nom et Prénom	Club, Départ. ou Ligue	Licence Prés/Méd	Poids détente	3 x 90°	Pou- ce	30 mm	Boi- te	Pesée	Récupé- rateur	25m		Chaus- sures	Potence Appui	Observations
											canon	visée			
01															
02															
03															
04															
05															
06															
07															
08															
09															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															
19															
20															
21															
22															
23															
24															
25															



FICHE DE COMPTE RENDU D'ARBITRAGE

Saison	<input type="text"/>	Date	<input type="text"/>	N° de Ligue	<input type="text"/>		
Championnat	<input type="checkbox"/>	Régional	<input type="checkbox"/>	Départemental	<input type="checkbox"/>	N° Département	<input type="text"/>
Epreuve	<input type="text"/>	Lieu	<input type="text"/>				
Nombre de tirs	<input type="text"/>	Tireurs plateau	<input type="text"/>	Nombre d'équipes Champt. Clubs	<input type="text"/>		

Jury Technique (ou de spécificité)

(ISSF Cible – ISSF Plateau – IAU – IMSSU – MLAIC – NBRSA)

Jury Appel

(ISSF Cible – ISSF Plateau – IAU – IMSSU)

Jury Classement

(ISSF Cible)

Juges-arbitres convoqués (souligner le responsable arbitrage présent lors de la compétition)

Juges-arbitres absents et motifs (Privé ou professionnel)

Réclamations (joindre les originaux et les réponses)

Appels (joindre les originaux et les réponses)

Anomalies (Joindre la fiche d'anomalies)

Remarques (équipement stand et matériel, déroulement compétition, difficultés rencontrées, qualité arbitrage des nouveaux juges-arbitres, noms et notes des candidats aux examens de juges-arbitres, noms des arbitres stagiaires présents, propositions juges-arbitres pour qualification supérieure, propositions juges-arbitres pour championnat régional ou France, modification du fichier des juges-arbitres, remarques diverses, ...)

Nom et Signature du responsable

Faire retour de cette fiche (courrier ou mail), au Responsable Régional Arbitrage dès la fin de la compétition. Remplir les rubriques jurys technique classement appel, juges-arbitres convoqués et juges-arbitres absents ou joindre la convocation en rayant les absents et en annotant les motifs privé ou professionnel.

	RAPPORT D'INCIDENT DE STAND EN COMPÉTITION (RANGE INCIDENT REPORT FORM)	ISSF MODEL IR
Numéro de l'incident (garder un enregistrement au stand)		
Date :	Heure :	
Discipline :	N° Série :	N° Poste :
Nom du Tireur		N° dossard :
Description de l'incident		
Nom de l'arbitre de stand et signature :		Heure
Nom du Jury de stand et signature :		Heure
Nom de l'arbitre classement et signature :		Heure
Nom du Jury de classement et signature :		Heure
Confirmation de la correction manuelle du calculateur et visa du technicien :		Heure
Référence de la correction et visa du Jury de classement :		Référence de l'article :

Dès que ce rapport est complété par les officiels du stand, il doit être remis sans délais au Bureau de Classement

	BUREAU DE CLASSEMENT (SCORE PROTEST FORM)	ISSF MODEL PR
Épreuve :		
Relais :		Élimination/Qualification :
Résultat préliminaire affiché par (nom) :		Heure :
Date :	Horaire limite de réclamation	Heure :
Pas de réclamation (nom) :		Résultats confirmés :

OÙ

Réclamation (imprimé joint) :	reçue à Heure :
--------------------------------------	------------------------

RESULTATS NON ENCORE CONFIRMES

Nom de l'arbitre de classement et signature :		Heure :
Nom du Jury de classement et signature :		Heure :
Confirmation de la correction manuelle du calculateur et visa du technicien :		Référence de l'article :

Dès que ce rapport est complété par le Comité d'organisation, il doit être remis sans délais au Bureau de Classement

		RAPPORT D'INCIDENT DE FONCTIONNEMENT EN COMPETITION 25M (MALFUNCTION SCORE COMPUTATION)										ISSF A/B/C/D							
		Date		Heure		Discipline			N° Série		N° Poste								
Nom du Tireur								N° dossard											
MAUVAIS FONCTIONNEMENT (écrire " A " pour admis, "NA" non admis et "0" non tiré)																			
PISTOLET 25M et PERCUSSION CENTRALE																			
Précision		Vitesse		1ère série		2ème série		3ème série		4ème série		5ème série		6ème série					
Compétition				Complément								TOTAL							
PISTOLET STANDARD																			
Passe 150"		Passe 20"		Passe 10"				1ère série		2ème série		3ème série		4ème série					
Compétition				Répétition				Résultat final				TOTAL							
PISTOLET VITESSE																			
1ère Passe		2ème Passe		Série		8"		8"		6"		6"		4"		4"			
				Écran G		Écran		Milieu		Écran		Écran D		TOTAL					
Compétition																			
Répétition																			
Résultat final																			
A LAISSER EN BLANC dans le cas d'une première série de 5 coups				Total de la série précédente de 5 coups								Total correct de la série de 10 coups							
Nom de l'arbitre de stand et signature :												Heure							
Nom du Jury de stand et signature :												Heure							
Nom de l'arbitre classement et signature :												Heure							
Nom du Jury de classement et signature :												Heure							
Confirmation de la correction manuelle du calculateur et visa du technicien :												Heure							
Référence de la correction et visa du Jury de classement												Heure							
Dès que ce rapport est complété par les officiels du stand, il doit être remis sans délais au Bureau de Classement																			



FORMULAIRE DE RECLAMATION (à remplir par le tireur ou l'officiel)

Championnat :

Réclamation au Jury de :

Date

Heure

de l'incident ou décision contestée

Incident ou Décision contestée

Raisons de la déclaration (préciser l'article du Règlement concerné)

Réclamation posée par

(Caution réclamation 15 €)

NOM

CLUB

Signature

Information sur la réclamation

Réclamation reçue

Date

Heure

Montant Réclamation reçu

Signature de l'officiel qui reçoit la réclamation



DECISION DU JURY TECHNIQUE (à remplir par le Président du Jury)

Jury réuni le _____ à _____ pour statuer sur la Réclamation
Date Heure

La réclamation a été _____
Acceptée / Refusée

Explication sur la décision du Jury Technique

Président du Jury Technique :

Signature :



DECISION DU JURY D'APPEL (à remplir par le Président du Jury)

Jury d'Appel réuni le _____ à _____ pour statuer sur la Réclamation
Date Heure

La décision du Jury Technique a été _____
Acceptée / Refusée

Explication sur la décision du Jury d'Appel

Président du Jury d'Appel :

Signature :

LA DECISION DU JURY D'APPEL EST DEFINITIVE

- 102 Pistolet Air 10m 5 cibles** (6 ou 8 x 5 en 10")
- 103 Pistolet Air 10m Standard** (1 cible) (6 ou 8 x 5 en 10")



NOM et Prénom

Société Licence.....

Série..... Poste Catégorie

				<i>Essais</i>	
				<i>Total</i>	

Signature du Tireur

<i>Série incident</i>				<i>Série répétée</i>			

Signature du Juge-Arbitre

- 102 Pistolet Air 10m 5 cibles** (6 ou 8 x 5 en 10")
- 103 Pistolet Air 10m Standard** (1 cible) (6 ou 8 x 5 en 10")



NOM et Prénom.....

Société Licence.....

Série..... Poste Catégorie

				<i>Essais</i>	
				<i>Total</i>	

Signature du Tireur

<i>Série incident</i>				<i>Série répétée</i>			

Signature du Juge-Arbitre



Pistolet Air 10m 5 cibles & Standard
Fiche de suivi et d'incidents de tir



Pistolet Air 10m 5 cibles & Standard
Fiche de suivi et d'incidents de tir

Championnat Départemental Régional
Club / Stand Date

Série	<input type="text"/>	Série	<input type="text"/>	Série	<input type="text"/>
Début	<input type="text"/>	Début	<input type="text"/>	Début	<input type="text"/>
Fin	<input type="text"/>	Fin	<input type="text"/>	Fin	<input type="text"/>
P	<input type="text"/> 3 minutes	P	<input type="text"/> 3 minutes	P	<input type="text"/> 3 minutes
E	<input type="text"/> Essai en 10"	E	<input type="text"/> Essai en 10"	E	<input type="text"/> Essai en 10"
1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>
4	<input type="text"/> 10 secondes	4	<input type="text"/> 10 secondes	4	<input type="text"/> 10 secondes
5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>
6	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>
7	<input type="text"/>	7	<input type="text"/>	7	<input type="text"/>
8	<input type="text"/>	8	<input type="text"/>	8	<input type="text"/>
R	<input type="text"/>	R	<input type="text"/>	R	<input type="text"/>

Match en 6 séries ou 8 séries selon catégories SEC
P : 3' de préparation et d'entraînement officiel avec tirs sur cible en carton
R : 1 seule série répétée si l'incident est admis et pour l'ensemble de l'épreuve

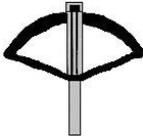
Observations

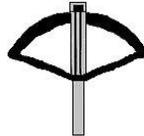
Championnat Départemental Régional
Club / Stand Date

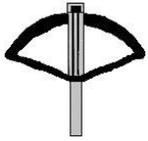
Série	<input type="text"/>	Série	<input type="text"/>	Série	<input type="text"/>
Début	<input type="text"/>	Début	<input type="text"/>	Début	<input type="text"/>
Fin	<input type="text"/>	Fin	<input type="text"/>	Fin	<input type="text"/>
P	<input type="text"/> 3 minutes	P	<input type="text"/> 3 minutes	P	<input type="text"/> 3 minutes
E	<input type="text"/> Essai en 10"	E	<input type="text"/> Essai en 10"	E	<input type="text"/> Essai en 10"
1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>
4	<input type="text"/> 10 secondes	4	<input type="text"/> 10 secondes	4	<input type="text"/> 10 secondes
5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>
6	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>
7	<input type="text"/>	7	<input type="text"/>	7	<input type="text"/>
8	<input type="text"/>	8	<input type="text"/>	8	<input type="text"/>
R	<input type="text"/>	R	<input type="text"/>	R	<input type="text"/>

Match en 6 séries ou 8 séries selon catégories SEC
P : 3' de préparation et d'entraînement officiel avec tirs sur cible en carton
R : 1 seule série répétée si l'incident est admis et pour l'ensemble de l'épreuve

Observations

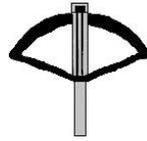
I.A.U. - ARBALETE FIELD - FICHE DE CONTRÔLE				
Administratif	Licence et cachet médical			
	Fiche planning			
Arbalète 	Marque :		R	
	Détente	mécanique	E	
	Poids	10kg (22lb)	M	
	Distance Dioptré - guidon	760mm	P	
	Longueur tunnel guidon	60mm	L	
	Longueur dioptré arrière	150mm	A	
	Longueur arc, corde tendue	900mm	C	
	Course corde	300mm	E	
	Poids armement	43kg (95lb)	M	
	Maintien de flèche	150mm	E	
	Crochet de crosse	longueur	153mm	M
		bec	30mm	E
		creux	30mm	N
	Flèches	Long. flèches et marquages	304 - 457mm	T
Pointes flèches		Cône 60° max		
Diamètre maximum tube		7.7mm		
Diamètre max pointe		Ø tube + 2mm		
Equipement	Veste			
	Pantalon			
	Chaussures			
	Ceinture hauteur max	30mm		

I.A.U. - ARBALETE FIELD - FICHE DE CONTRÔLE				
Administratif	Licence et cachet médical			
	Fiche planning			
Arbalète 	Marque :		R	
	Détente	mécanique	E	
	Poids	10kg (22lb)	M	
	Distance Dioptré - guidon	760mm	P	
	Longueur tunnel guidon	60mm	L	
	Longueur dioptré arrière	150mm	A	
	Longueur arc, corde tendue	900mm	C	
	Course corde	300mm	E	
	Poids armement	43kg (95lb)	M	
	Maintien de flèche	150mm	E	
	Crochet de crosse	longueur	153mm	M
		bec	30mm	E
		creux	30mm	N
	Flèches	Long. flèches et marquages	304 - 457mm	T
Pointes flèches		Cône 60° max		
Diamètre maximum tube		7.7mm		
Diamètre max pointe		Ø tube + 2mm		
Equipement	Veste			
	Pantalon			
	Chaussures			
	Ceinture hauteur max	30mm		



**I.A.U. - Arbalète Field
10m - IR400
Feuille de match**

Nom	N° Série	N° Poste
------------	-----------------	-----------------



**I.A.U. - Arbalète Field
10m - IR400
Feuille de match**

Nom	N° Série	N° Poste
------------	-----------------	-----------------

	1	2	3	4				
Volée n°1						10		
2						9		
3						8		
4						7		
5						6		
6						5		
7								
8								
9					Total			
Volée n°10								

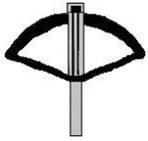
Signature tireur

Signature arbitre

	1	2	3	4				
Volée n°1						10		
2						9		
3						8		
4						7		
5						6		
6						5		
7								
8								
9					Total			
Volée n°10								

Signature tireur

Signature arbitre



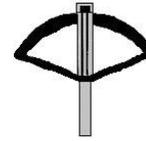
I.A.U. - Arbalète Field
18m - IR600
Feuille de match

Nom	N° Série	N° Poste
-----	----------	----------

	1	2	3		Barrage	
Volée n°1					M	
2					10	
3					9	
4					8	
5					7	
6					6	
7					0	
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
Volée n°20						

Signature tireur

Signature arbitre



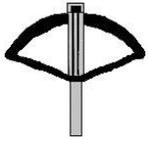
I.A.U. - Arbalète Field
18m - IR600
Feuille de match

Nom	N° Série	N° Poste
-----	----------	----------

	1	2	3		Barrage	
Volée n°1					M	
2					10	
3					9	
4					8	
5					7	
6					6	
7					0	
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
Volée n°20						

Signature tireur

Signature arbitre



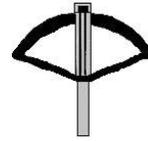
**I.A.U. - Arbalète Field
65/50/35m - IR900
Feuille de match**

Nom	N° Série	N° Poste
------------	-----------------	-----------------

	1	2	3				
Volée n°1					M		
2					10		
3					9		
4					8		
5					7		
6					6		
7							
8							
9							
				Total			
Volée n°10							

Signature tireur

Signature arbitre



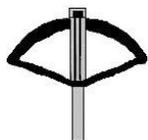
**I.A.U. - Arbalète Field
65/50/35m - IR900
Feuille de match**

Nom	N° Série	N° Poste
------------	-----------------	-----------------

	1	2	3				
Volée n°1					M		
2					10		
3					9		
4					8		
5					7		
6					6		
7							
8							
9							
				Total			
Volée n°10							

Signature tireur

Signature arbitre

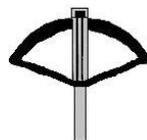


I.A.U. - Arbalète Field
65/50/35m - IR900
Fiche de suivi et d'incidents de tir

Journée du : / /	N° Série :
Lieu :	Distance : 65 / 50 / 35m (ordre inverse le 2ème jour)

VOLÉES		INCIDENTS			
	A	B	N° du Poste	Temps d'interruption	Flèches volées restantes
Essai 1					
Essai 2 (1 ^{ère} distance)					
Volée n°1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
Volée n°10					

Remarques particulières



I.A.U. - Arbalète Field
65/50/35m - IR900
Fiche de suivi et d'incidents de tir

Journée du : / /	N° Série :
Lieu :	Distance : 65 / 50 / 35m (ordre inverse le 2ème jour)

VOLÉES		INCIDENTS			
	A	B	N° du Poste	Temps d'interruption	Flèches volées restantes
Essai 1					
Essai 2 (1 ^{ère} distance)					
Volée n°1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
Volée n°10					

Remarques particulières



ARMES ANCIENNES FICHE DE CONTRÔLE D'ARME



Remplir et conserver ce document.
Il vous sera demandé lors du contrôle d'arme et
au pas de tir.

Nom : Prénom : Club :
Date : Lieu : Licence n° :

N° épreuve : Nom de l'épreuve : Série : Poste :
Origine* Réplique* (*Rayer la mention inutile) Type d'arme : Calibre :
N° Arme : Fabricant : **Contrôle FFTir :**

N° épreuve : Nom de l'épreuve : Série : Poste :
Origine* Réplique* (*Rayer la mention inutile) Type d'arme : Calibre :
N° Arme : Fabricant : **Contrôle FFTir :**

N° épreuve : Nom de l'épreuve : Série : Poste :
Origine* Réplique* (*Rayer la mention inutile) Type d'arme : Calibre :
N° Arme : Fabricant : **Contrôle FFTir :**

N° épreuve : Nom de l'épreuve : Série : Poste :
Origine* Réplique* (*Rayer la mention inutile) Type d'arme : Calibre :
N° Arme : Fabricant : **Contrôle FFTir :**

N° épreuve : Nom de l'épreuve : Série : Poste :
Origine* Réplique* (*Rayer la mention inutile) Type d'arme : Calibre :
N° Arme : Fabricant : **Contrôle FFTir :**

N° épreuve : Nom de l'épreuve : Série : Poste :
Origine* Réplique* (*Rayer la mention inutile) Type d'arme : Calibre :
N° Arme : Fabricant : **Contrôle FFTir :**

Rappel de la S.E.C. : Une arme de fabrication artisanale doit obligatoirement être contrôlée par un banc d'épreuve officiel et être conforme, preuves à l'appui, à un modèle d'arme ayant historiquement existé (photo de l'arme et lieu d'exposition comme par exemple un musée...).



**FICHE D'INDICATION D'IMPACTS DOUTEUX OU LITIGIEUX
A JOINDRE A LA CIBLE M.L.A.I.C.
(UNIQUEMENT POUR INFORMATION DU CONTRÔLE DES POINTS)**



Epreuve MLAIC : _____

Série : _____

Poste : _____

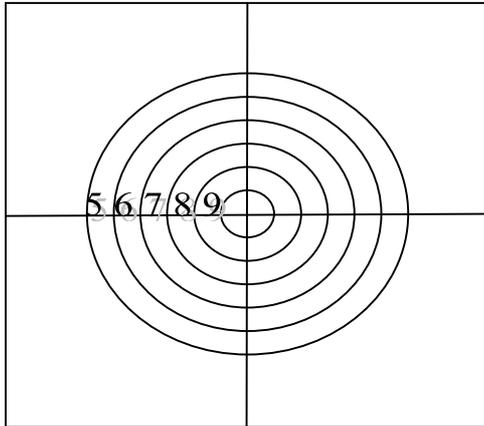
Date : _____

Type d'arme : _____

N° : _____

Calibre : _____

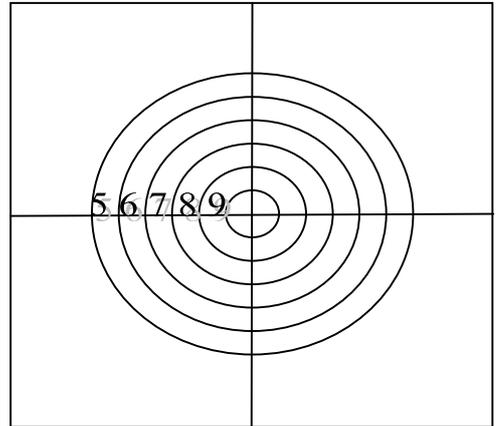
N° dossard : _____



Flambage

Oui

Non



Nombre de coups tirés sur cible 1 : _____

Nombre de coups tirés sur cible 2 : _____

Observations :

Tireur :
Signature :

Juge-arbitre du pas de tir :
Signature :



**FICHE D'INDICATION D'IMPACTS DOUTEUX OU LITIGIEUX
A JOINDRE A LA CIBLE M.L.A.I.C.
(UNIQUEMENT POUR INFORMATION DU CONTRÔLE DES POINTS)**



Epreuve MLAIC : _____

Série : _____

Poste : _____

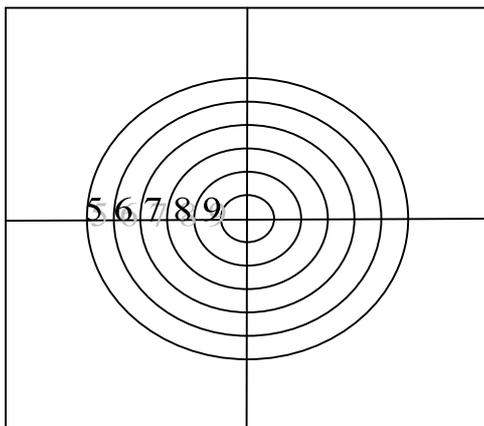
Date : _____

Type d'arme : _____

N° : _____

Calibre : _____

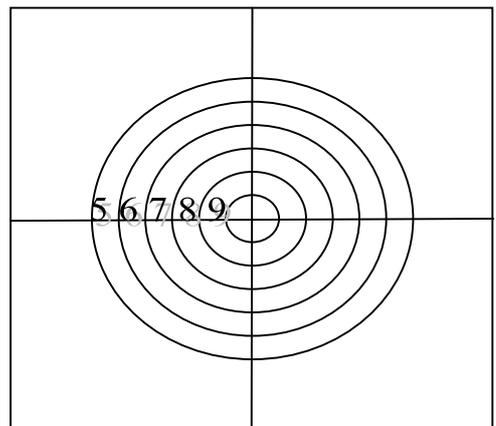
N° dossard : _____



Flambage

Oui

Non



Nombre de coups tirés sur cible 1 : _____

Nombre de coups tirés sur cible 2 : _____

Observations :

Tireur :
Signature :

Juge-arbitre du pas de tir :
Signature :